

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 02 juillet à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 26 juin 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

**Etaient présents** : Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Fabienne SROUSSI, Mourad CHIKAOUI, Patrick HADDAD, Daniel DOMAN, Marie-Laure AMACIN, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Anissa MAHAMAT, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

**Représentés par pouvoir** :

Isabelle BERESSI	pouvoir à	François PUPPONI
Matata JACQUES	pouvoir à	Jeanne GOMEZ
Georgette ADRIENCENSE	pouvoir à	Luc BENTZ
Manuel ALVAREZ	pouvoir à	Sandrine PERONNET
Georges OCLIN	pouvoir à	Daniel DOMAN
Farid BERHAL	pouvoir à	Annie PERONNET
Anne CHARLET	pouvoir à	Antoine ESPIASSE
Naïssat AHAMED	pouvoir à	Rosan HURTUS
Romana NAVARRE	pouvoir à	Rachid ADDA

**Absents excusés** :

Linda UZAN, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Manuela DAS NEVES

**Absents** :

Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Antoni YALAP, Karine LAURENT-DUCROQ

**Secrétaire de séance** :

Jeanne GOMEZ

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 27 mai 2009

**I DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Désigne Madame Georgette ADRIENCENSE en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles, en remplacement de Monsieur Antoni YALAP

## **DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **II Direction de l'urbanisme et des affaires foncières**

- 2.1 Décide de donner le nom de : « rue Raoul DUFY » à la voie nouvelle qui permettra de relier le boulevard Bergson au boulevard Ravel
- 2.2 Confirme l'acquisition du droit au bail commercial du local de l'ancienne librairie « Leclerc » Place de France, auprès de la société SARCELDIS, au prix de 300 000 euros, ainsi que la location du local, auprès de la Société des Centre Commerciaux, au prix de 100 730 euros H.T. annuels et précise que ce local sera mis à disposition de Monsieur Jacques LOEW, sous forme d'un contrat de location gérance, pour y exploiter une librairie papeterie

### **III Direction projet rénovation urbaine**

- 3.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la charte partenariale de relogement avec l'Etat, OSICA et les principaux bailleurs de la commune
- 3.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, relative à la ZAC des Sablons, à intervenir entre la Ville de Sarcelles et l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France
- 3.3 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbaine dans le cadre des projets de renouvellement urbain de la Ville avec l'entreprise PERSPECTIVES URBAINES ET SOCIALES, décomposé comme suit :
  - Tranche ferme : Mise en place des outils de suivi physique et financier du projet « Lochères 1 » pour un montant de 297 000 euros HT,
  - Tranche conditionnelle 1 : Elargissement de la première mission à la totalité du grand ensemble pour un montant de 122 000 euros HT,
  - Tranche conditionnelle 2 : Elargissement de la première mission au quartier Rosiers/Chantepie pour un montant de 41 350 euros HT.

### **IV Direction du développement social urbain**

- 4.1 Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir auprès de la D.D.J.S les subventions concernant les projets désignés au titre de l'année 2009, pour un montant total de 21 300,00 euros et à accepter la ventilation de la subvention 2009 proposée par la D.D.J.S., suite aux demandes de subventions de la Ville et des associations de Sarcelles, dans le cadre du Contrat Educatif Local
- 4.2 Décide d'attribuer à divers associations et organismes des subventions, pour un montant total de 24 600 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi qu'à recouvrer auprès de l'Etat, et de tous autres partenaires financiers concernés, les subventions prévues pour le financement des actions communales, dans le cadre de l'opération « Ville Vie Vacances / Quartiers d'été

### **V Service de la vie associative**

- 5.1 Attribue une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Savate Boxing Club
- 5.2 Attribue une subvention exceptionnelle de 750 euros à l'association sportive du collège Voltaire

### **VI Mission copropriétés en difficulté**

- 6.1 Décide d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'ASCOPS en 2009

## **RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES**

### **VII Direction des ressources humaines**

- 7.1 Approuve les termes de la charte relative au compte épargne temps pour les agents de la collectivité

## MOYENS

### **VIII Direction des finances**

- 8.1 Accorde sa garantie d'emprunt au Groupe SNI OSICA pour le remboursement de la somme de 2 696 076,00 euros dans le cadre de la réhabilitation de 363 logements des Résidences Montaigne-Valadon et Paillards à Sarcelles
- 8.2 Accorde sa garantie d'emprunt à l'association BETH EL pour le remboursement de la somme de 300 000,00 euros destiné à financer la construction d'un bâtiment culturel (lotissement Charles Péguy) à Sarcelles
- 8.3 Vote l'abandon des créances d'un redevable pour un montant total de 1 842,93 euros et sollicite auprès de Madame la Trésorière l'abandon des frais de poursuite
- 8.4 Admet en non valeur des titres de recettes pour un montant total de 32 077,70 euros

## EDUCATION ET FORMATION

### **IX Direction des affaires scolaires**

- 9.1 Décide le versement d'une allocation forfaitaire de 82,31 euros, à chaque école élémentaire et maternelle de la Ville afin de couvrir leurs frais d'assurance au titre de l'année 2009/2010 soit un montant total de 3 375 euros
- 9.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation Royaumont, pour un montant de 900 euros
- 9.3 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du groupe scolaire élémentaire Henri DUNANT à l'association Ensemble du 6 au 31 juillet 2009
- 9.4 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du groupe scolaire élémentaire Louis PASTEUR à l'association Accueil et Culture du 9 au 30 juillet 2009

### **X Centre social municipal Rosiers-Chantepie**

- 10.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au nouveau Projet Social et à recouvrer les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

## VIE SOCIALE

### **XI Service de la police municipale**

- 11.1 Décide le remboursement des frais de mise en fourrière à Madame BENQUET Véronique d'un montant de 96,11 euros TTC ainsi que le timbre-amende pour un montant de 33,00 euros TTC

### **XII Service des sports**

- 12.1 Décide de déclarer sans suite le marché relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers festifs pour les diverses manifestations organisées par la Ville de Sarcelles

## ADMINISTRATION GENERALE

- 13.1 Autorise le remboursement des factures de travaux d'électricité et de serrurerie, incombant à la Commune en sa qualité de bailleur, d'un montant total de 20 802,40 euros T.T.C. à l'association NER

### **XIV Affaires juridiques / assurances**

- 14.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché d'assurance flotte automobile et de régler la cotisation y afférent d'un montant de 2 299,18 euros T.T.C.
- 14.2 Autorise le remboursement à Madame Nicole MORIN, directrice adjointe du centre social municipal Rosiers-Chantepie, de la somme de 350 euros restée à sa charge suite à l'incendie volontaire de son véhicule personnel survenu durant ses heures de travail

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la réparation de véhicules poids lourds (plus de 6 tonnes et véhicules de transport en commun) et fourniture de pièces détachées avec l'entreprise AD AUMERLE PAC 95, pour un montant minimum annuel de 500 euros H.T et un montant maximum de 40 000 euros H.T.
- 15.2 Annule les mandats émis à l'encontre de Monsieur Laurent BERROS relatifs aux loyers du pavillon situé 8 rue Marcelin BERTHELOT à Sarcelles, représentant une somme totale de 11 404,60 euros

### **XVI Cellule subventions**

- 16.1 Approuve le montant prévisionnel de l'enveloppe financière de 16 560 000 euros HT pour la construction des deux écoles et des deux centres de loisirs Chantepie, autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides au taux maximum auprès du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et une aide auprès de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local pour l'acquisition du mobilier, d'un montant prévisionnel de 463 750 euros HT et confirme la demande de financement pour l'ensemble de l'opération auprès de l'ANRU, de la Région Ile-de-France, ainsi que de tout autre partenaire institutionnel
- 16.2 Approuve le montant prévisionnel des travaux de rénovation du groupe scolaire Camus d'un montant de 288 000 euros H.T et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat et du Département ainsi que de tout autre partenaire institutionnel

### **XVII Direction des bâtiments**

- 17.1 Décide de déclarer sans suite le marché relatif aux travaux de réalisation d'un équipement omnisports dans le quartier Pasteur à Sarcelles
- 17.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de désamiantage et de déconstruction sélective du groupe scolaire CHANTEPIE à Sarcelles à l'entreprise MARTO et FILS, pour un montant global et forfaitaire de 131 634 euros HT, correspondant à la solution de base
- 17.3 Approuve le programme des travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire Saint-Exupéry, pour un montant prévisionnel de 9 345 195 euros H.T., autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir et de construire nécessaires à la réalisation des travaux ainsi qu'à solliciter les financements aux taux maximums de tous financeurs institutionnels et fixe à 5 le nombre de candidats admis à concourir et à 68 000 euros H.T. l'indemnité accordée à chaque candidat admis à concourir et à 500 euros T.T.C. la prime forfaitaire attribuée aux membres du jury et désigne le jury composé comme suit :

Le Président : Monsieur le Maire

#### **Membres titulaires**

Antoine ESPIASSE  
Luc BENTZ  
Georges OCLIN  
Farid BERHAL  
Karine LAURENT-DUCROQ

#### **Membres suppléants**

Albert HADDAD  
Catherine VESPERINI  
Rosan HURTUS  
Eliette FONTAINE  
Manuela DAS NEVES

### **XVIII Centre technique municipal**

- 18.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de consommables informatique, cartouches et tambours à l'usage de tous les services de la commune, avec l'entreprise DYADEM, décomposé comme suit :
- Lot 1 : Fourniture de cartouches et tambours pour imprimantes, d'un montant minimum annuel de 12 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 48 000 euros H.T.,
- Lot 2 : Fourniture de cartouches pour télécopieurs, d'un montant minimum annuel de 2 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 8 000 euros H.T.
- 18.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture d'enveloppes avec impression du logo de la Ville à l'usage de tous les services de la commune avec l'entreprise PAPETERIE DU PERCHE, pour un montant minimum annuel de 12 000 euros H.T et un montant maximum de 48 000 euros H.T.

- 18.3 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuels pour l'ensemble des services municipaux de la Ville de Sarcelles, avec l'entreprise CREA-TOP, décomposé comme suit :
- Lot 1 : Chaussant, pour un montant minimum annuel de 6 500 euros H.T et un montant maximum annuel de 24 000 euros H.T.,
  - Lot 2 : Vêtement, pour un montant minimum annuel de 7 500 euros H.T et un montant maximum annuel de 37 000 euros H.T.,
  - Lot 3 : Parka, pour un montant minimum annuel de 5 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 23 000 euros H.T.,
  - Lot 4 : Protection spécifique de sécurité, pour un montant minimum annuel de 3 500 euros H.T. et un montant maximum annuel de 22 000 euros H.T.

#### **XIX Cadre de vie**

- 19.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de végétaux pour la régie espaces verts de la Ville de Sarcelles, décomposé comme suit :
- Lot 1 : Fourniture d'arbres et de conifères à l'entreprise VAN DER BERK, pour un montant minimum annuel de 4 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 30 000 euros H.T.,
  - Lot 2 : Fourniture de plantes acidophiles, rosiers, plantes grimpantes, topiaires et arbustes à l'entreprise PLANDANJOU, pour un montant minimum annuel de 7 500 euros H.T. et un montant maximum annuel de 50 000 euros H.T.,
  - Lot 3 : Fourniture de vivaces et graminées à l'entreprise PEPINIERS V. CHOMBART, d'un montant minimum annuel de 1 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 10 000 euros H.T.,
  - Lot 4 : Fourniture de plants mycorhizés à l'entreprise PEPINIERES ROBIN, d'un montant minimum annuel de 500 euros H.T. et un montant maximum annuel de 5 000 euros H.T.,
  - Lot 5 : Fourniture de gazon cultivé à l'entreprise TECNIVERT, pour un montant minimum annuel de 2 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 15 000 euros H.T.
- 19.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des voies et espaces publics ou privés ouverts au public », avec l'entreprise SEPUR, décomposé comme suit :
- Tranche ferme : nettoyage des espaces publics ou privés ouverts au public pour un montant global et forfaitaire de 698 894,00 euros HT,
  - Tranche conditionnelle 1 : nettoyage des centres commerciaux pour un montant global et forfaitaire de 99 840,00 euros HT,
  - Tranche conditionnelle 2 : nettoyage des espaces publics ou privés ouverts au public avec un engin mixte de balayage et lavage mécanisé, 250 jours par an pour un montant global et forfaitaire de 131 250,00 euros HT,
  - Tranche conditionnelle 3 : nettoyage des espaces publics ou privés ouverts au public avec un engin mixte de balayage et lavage mécanisé, 50 samedis par an pour un montant global et forfaitaire de 26 650,00 euros HT.
- 19.3 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et pluriannuelle de la mise à disposition du parc Grimard avec les associations « Sarcelles et son Histoire » et « INVENTERRE »

#### **XX Direction des réseaux**

- 20.1 Approuve l'adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le  
A la porte de la Mairie  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services